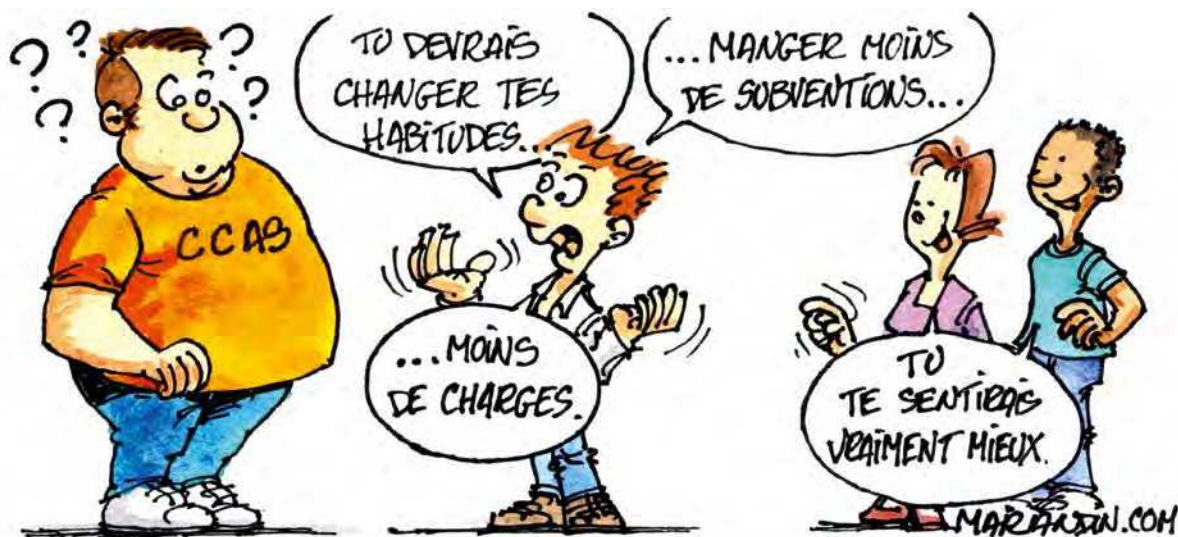




L'indispensable réforme est possible

Revitaliser nos activités sociales ou modeler le Comité d'entreprise de demain implique d'abandonner certaines pratiques budgétaires. Vos élus de l'Alliance CFE UNSA Énergies ont identifié les actions qui s'imposent pour améliorer la gestion de la CCAS et des CMCAS.

➔ Réduire les subventions

De nombreuses subventions sont distribuées : en aide au développement international, en soutien à la création artistique ou en soutien à des festivals auxquels peu de bénéficiaires participent.

L'Alliance CFE UNSA Énergies propose des **billets à un tarif réduit** pour les bénéficiaires intéressés mais s'oppose aux subventions systématiques pour les Francolies, Soulac* et la fête de l'Humanité. Elle s'oppose également aux subventions pour les Sociétés civiles immobilières censées gérer par délégation et en toute autonomie le patrimoine de la CCAS. Leur renflouement par la CCAS a coûté près de 50 millions d'euros en 10 ans.

➔ Réduire les frais de fonctionnement

Vos experts de l'Alliance CFE UNSA Énergies proposent la simplification des organisations. Le regroupement de services, les économies de structures, de loyers, charges et impôts, la fusion des trop nombreuses commissions sont

des pistes efficaces d'économies mais systématiquement refusées. Diviser par deux ou trois le nombre de commissions réduirait mécaniquement de 30 % à 40 % le nombre de commissionnaires, d'heures et de frais.

➔ Réduire les charges

Les charges (maintenance, entretien, exploitation) et les impôts payés par les CMCAS pour des gymnases ou des salles des fêtes sont réversibles. Citons l'exemple de la Caisse d'activités sociales (CAS, ex CMCAS) de Lyon : en se désengageant des frais de gestion du complexe sportif de *Bonnerterre*, elle a fait des économies et assaini ses comptes, sans impacter les habitudes des bénéficiaires. Elle loue aujourd'hui les locaux selon les besoins.

La proposition de l'Alliance CFE UNSA Énergies (réductions, billetteries, chèques-vacances, chèques sport & loisirs) exige très peu d'activité salariale et donc peu de charges.

* 3,2 millions d'euros